

Compte-Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 25 mai 2022 à 20H30

Etaient présents :

Philippe DELCOURT, Valérie FIEVET, Denis BERNARD, Patrice COUSIN, Perrine DEMAY, , Amaury DIDELOT, Geoffrey INGELAERE, Chloé LEMAIRE, Lenna LE MOIGNE, Catherine GUILLAUD, Florence MUGGÉO, Maeva GUENOT, Franck ROUX, Joseph BeGHIN, . Yann GRANICHER, Jean-François MAHIEU,

Excusés : Mme Perrine DEMAY pouvoir à Mme Aurore FERET, M Gautier DHORDAIN pouvoir à Mme Chloé LEMAIRE, Mme Véronique Thomas pouvoir à Mme Valérie Fievet, M. Gérald PADE pouvoir à M. Joseph BEGHIN.

Secrétaire de séance : M. Denis BERNARD

Ordre du jour :

M le Maire demande d'ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Adhésion de la CCPC à la structure « SAGE MARQUE-DEULE »
- Adhésion de la CCPC au syndicat mixte « HAUTS DE France MOBILITE »
- Modification des statuts de la CCPC, ajout de nouvelles compétences.
- Attribution de 2 subventions de 150€ (décision du bureau).
- Demande de subvention au Département (ASRA)

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu des délibérations de la séance du 22 mars 2022.

Celui-ci a été distribué et publié sur le site internet de la commune.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

2. Rétrocession de la voirie « Le Haut du Parc »

Les Héritiers de la succession de M Werbrouck souhaitent rétrocéder à la commune une partie de la voirie privée en indivision du « Haut du Parc ». Seule la partie de la voirie en continuité de la rue Pasteur est concernée, voir plan en annexe (parcelles 191, 196, 199, 201). Le fond avec la raquette de retournement reste privé. Tous les frais liés à cette rétrocession seront pris en charge par la succession.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

3. Admission en non-valeur

M Feutrier, percepteur, nous demande d'abandonner des créances qu'il n'a pas pu percevoir pour la commune pour un montant total de 141€ : Faible montant de dette cantine, arrondi facture la poste, emplacement commerce ambulancier .

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

4. Formation des élus locaux.

La réforme de la formation des élus (17 juin 2021) a pérennisé les dispositifs de financement en simplifiant l'accès à la formation et en apportant des garanties de qualité. Nous devons délibérer sur les modalités d'exercice de ce droit, en déterminant les orientations et crédits ouverts à ce titre : montant minimum à prévoir 2% des indemnités élus (1440€), A ce jour voté au budget primitif 2022, 2 000 €. Ce qui est insuffisant pour répondre aux obligations imposées par l'ETAT. Il faut le cumul des 2% obligatoires des différentes années du mandat non dépensées, soit 3651€.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

5. Décision budgétaire modificative N°1.

Monsieur le Maire propose que des ajustements budgétaires soient être réalisés en section de fonctionnement :

- Article 6535 : il y a 2000€, suffisant pour couvrir les 2% obligatoire pour la formation 2022 des élus, mais insuffisant pour le budget à y consacrer sur le mandat qui doit être de 2% minimum par année. Il faut cumuler les montants obligatoires depuis le début du mandat soit au minimum 3651€. De ce fait pour conserver un budget équilibré il

faut diminuer de 1651€ la dépense. M le maire propose de retirer 1651€ au poste 64168 emploi aidé qui passera de 30 000€ à 28349€ (autres emploi CAE).

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

6. Demande de fonds de concours à la CCPC pour la vidéoprotection .

La CCPC, en sa séance du 28 mars 2022, a adopté un dispositif de Fonds de Concours Intercommunaux pour aider au financement des équipements numériques de vidéo protection réalisée par les communes membres.

La sécurité et la sûreté des habitants constituent des enjeux de service public majeurs. Afin de répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants, car vivre, travailler, se déplacer ou se former en toute sécurité dans les espaces publics et aux abords des équipements publics est une priorité. Sont éligibles au fonds de concours les dépenses d'investissement suivantes : -Acquisition et installation matériel, -frais de raccordement, -acquisition de système de stockage, -acquisition des écrans de contrôle. Le fonds de concours est fixé à 30% des dépenses avec une limite de 30 000€. Les dépenses doivent être émises postérieures à la date de la délibération (facturation). Investissement pour notre collectivité : 149 000€

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention au Département, dispositif mobilités innovantes

Le département propose un appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural ». Ces projets sont de nature très diverses : vélo-bus, garage solidaire, bornes de rechargement électrique, système d'autopartage, ... Nous avons l'intention d'installer 2 bornes de recharge de véhicule électrique près de la mairie, en prolongement des 3 places nouvellement créées. Coût d'une installation pour 2 véhicules environ 11 000€, subvention possible jusque 60%.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

8. Achat de terrain pour chemin rue Pasteur.

Sur notre PLU, modification n°5, il est prévu une réserve n°33 pour relier Bachy (rue Pasteur) à Bourghelles (chemin des Pâtures) par un chemin piétonnier. Une partie de cette réserve est mise en vente dans le cadre de la succession de Mme Jonville, terrain en zone urbaine constructible : surface du chemin piétonnier prévu 186 m², prix en négociation 100€/m² soit 18 600€.

Décision du conseil : 17 « pour » et 2 abstentions

9. Achat de terrain pour le chemin des Hupplières

Pour prolonger notre projet de créer un chemin piétonnier du quartier de la gare vers la plaine des Hupplières et la rue Calmette, Monsieur le Maire propose l'achat d'une partie de la parcelle ZD37 : Chemin d'une longueur de 57,27m sur une largeur de 3,80m. Il sera protégé d'une haie, existante, pour éviter toute chute dans le fossé bordant la RD955. Un accord a été conclu avec la propriétaire. Dans un 1^{er} temps celui-ci permettra un accès sécurisé à l'aire de détente des Hupplières depuis la gare. Monsieur le Maire propose un prix identique à celui du nouveau cimetière, c'est-à-dire : 8€/m² + indemnité de résiliation de 1,70€/m². Il nous restera à prolonger le chemin sur la dernière parcelle. Un contact a été pris avec son propriétaire. Monsieur le Maire vous demande l'autorisation de signer tous les actes pour réaliser cet achat. Monsieur le Maire propose d'offrir 10€/m² soit pour 218 m² un montant de 2 180€.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

10. Vente de la boulangerie

Les boulangères de Bachy ont décidé de céder leur commerce. Nous sommes propriétaire des murs. Rappel : il y a 6 ans la commune a acheté ceux-ci pour permettre leur installation. Pour la cession, certains de leurs amateurs souhaitent acheter les murs pour être libres de leur aménagement futur. M le Maire demande au Conseil l'autorisation de vendre ce bien communal (surface parcelle 470 M², bâti 266 M²). 5 repreneurs se sont manifestés ; 1 a abandonné le projet, 1 autre doit détailler son projet. Une estimation financière des murs dans l'état a été faite par un notaire de Templeuve. Les propositions faites par les amateurs sont toutes inférieures à cette estimation. Pour ne pas bloquer la cession de l'unique commerce du village, il nous faut trouver un accord. Le conseil actuel maintient la volonté de conserver un commerce et souhaite un repreneur qui va pérenniser celui-ci pour l'avenir. Si l'un des amateurs souhaite continuer la

location, il faudra négocier à trois pour concrétiser la reprise et la location éventuelle. M le Maire demande les pleins pouvoirs pour toutes les négociations à entamer pour l'avenir d'une boulangerie au village, dans la limite du budget communal pour ce type d'affaire. Il assure d'informer en permanence le conseil des négociations en cours pour partager les options à prendre.

Pour exemple la propriété voisine construite sur 660m² de 56m² de surface habitable et 33m² de dépendances a été vendue 184 000€ en mars 2022. Estimation du notaire : 247 200€. La Mairie a acheté ce bien 214 000€ en 2016.

Monsieur le Maire propose de ne pas vendre en dessous du prix de la propriété voisine qui a été cédée début mars 2022, donc prix de base non négociables de 184 000€ en cas de vente des murs.

Tous les amateurs sont en accord avec les boulangères pour le montant de la reprise du fonds de commerce qui est inférieur à la reprise de 2016 lorsqu'elles se sont installées.

-Un repreneur pour un projet de boulangerie avec fabrication sur place, propose un montant très inférieur, justifiant que le bâtiment n'a pas été entretenu, mais les élus ne sont pas d'accord, les prix de l'immobilier n'ayant pas baissé dans la Pévèle. (Négociation à continuer)

-Un amateur propose de reprendre en location mais avec un loyer inférieur à celui pratiqué actuellement. Il applique la référence du marché du commerce soit maximum 5% du chiffre d'affaires avec une proposition d'achat des murs dans 3 ans. Le logement serait occupé par son personnel chargé de faire fonctionner le commerce Son projet serait un dépôt de pain et pâtisserie avec modernisation des lieux. Celui-ci possède 2 autres boulangeries.

-Un autre acquéreur propose l'achat des murs au prix de 2016 de la mairie pour un dépôt de pain et pâtisserie avec l'installation d'une auto-école dans le garage. Son projet ne fait pas l'unanimité. Le conseil estime que la boulangerie sera fermée dans les 6 mois.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de négocier avec les amateurs sur ces bases, vente ou location.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

11. FEAL, changement de statut

La Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille exerce la compétence autorité organisatrice de la distribution d'Electricité sur un périmètre identique à la CCPC. Pour faciliter la gestion il est utile de transférer cette compétence à la CCPC. De ce fait, il faut valider le retrait de notre commune à la FEAL et valider le transfert de cette compétence à la CCPC.

Décision du conseil : 18 « pour » et 1 abstention

12. Demande de subvention auprès de l'Etat pour la vidéoprotection de l'école Brel

Afin d'améliorer la sécurité et pour faciliter la recherche de la gendarmerie en cas de trouble sur l'ensemble du groupe scolaire J.Brel. L'Etat pour l'Académie de Lille nous propose une aide pour installer une application de vidéosurveillance à l'approche des bâtiments scolaires. Lors de la séance du Conseil du 17 mars vous avez validé le principe d'installer celle-ci pour surveiller les allées-venues du groupe scolaire Brel (programme K du FIPD & programme S du FIPD). Cela consiste à installer 1 point de lecture jour/nuit avec 2 caméras près de l'école reliées à notre centre de visualisation installé en mairie. L'ensemble sera relié par un réseau de fibre optique dédié à l'opération. Seuls pourront y accéder les forces de police et le Maire. Le projet, pour l'école, est chiffré à 12 125 €, soit une demande de subvention de 60% soit 7 275 €..

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

13. Fixation des tarifs de l'excursion de fin d'année à Bellewaerde.

En 2021, cette prestation a coûté (transport 1885 €, entrées 3415 €) pour une recette de 3812 €.

Vu la hausse du coût des transports et de l'entrée au Parc, la commission animation vous propose pour 2022 les tarifs suivants :

- Gratuit pour les enfants de Bachy en maternelle ou primaire (scolarisés à Bachy ou à l'extérieur),
- Gratuit pour les enfants scolarisés au complexe scolaire J. Brel de BACHY et âgés de – 11 ans,
- 24,50 € pour les ados de 11 à 15 ans de Bachy,
- 34,50 € pour les adultes de Bachy,
- 18 € pour les enfants de – de 4 ans extérieurs à la commune,

- 36 € pour les 4 à 16 ans extérieurs,
42 € pour les adultes extérieurs.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

14. Révision du règlement de la salle des fêtes

Fin 2017, nous avons voté le tarif pour les habitants de Bachy pour leurs réunions familiales **personnelles** pour la location de la Salle des Fêtes et du foyer rural. Pour bénéficier de ce tarif préférentiel, des habitants du village « prêtent » leur nom pour bénéficier de celui-ci. Pour éviter ce détournement, il nous faut durcir le règlement. Proposition : « en cas d'usurpation constatée, la caution ne sera pas rendue même s'il n'y a aucun dégât, une amende de 300€ sera mise en recouvrement et il n'y aura plus de possibilité pour cette famille de louer les locaux communaux ou de prêt de matériel. »

Comment peut-on vérifier ? Chèque de caution ? Assurance ?

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

15. Adhésion de la CCPC à la structure « SAGE MARQUE-DEULE »

La CCPC lors de sa séance du 16 mai 22 a voté la modification de ses statuts afin de prendre les compétences du SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux). Un syndicat « Sage Marque Deule » reprend cette compétence ainsi que la gestion du risque d'inondation. Il nous faut valider cette adhésion de notre communauté de communes. Les eaux pluviales de notre territoire se jettent à 90% sur l'Elnon et l'Escaut. Le reste vers la Marque puis la Deule par le Riez de Bourghelles (rue Pasteur).

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

16. Adhésion de la CCPC au syndicat mixte « HAUTS-DE- France MOBILITE »

La CCPC s'est dotée de la compétence « Transport Mobilité ». Cette modification statutaire est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 21. La CCPC lors de sa séance du 16 mai 22 a envisagé d'adhérer au syndicat mixte Hauts de France pour la mobilité. Il nous faut valider cette adhésion de notre communauté de communes.

Décision du conseil : 18 « pour » et 1 abstention

17. Demande de subvention en faveur d'une sportive de haut niveau pour financement des frais de déplacements

Les 2 filles Mouvaux (13 & 15 ans), pratiquant la gymnastique à Cysoing participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales en FFG & FSCF. Leurs frais de déplacements et d'hébergement ne sont pas tous pris en charge par le club ce qui représente une grosse charge financière ajoutée à la cotisation au club, à la licence et à l'équipement sportif. Elles nous sollicitent pour une aide. Afin d'encourager les jeunes pour ce haut niveau sportif, M. le Maire propose de leur accorder à chacune une subvention de 150 € et de leur demander un compte rendu de leur parcours compétitif. Subvention qui a été en bureau des adjoints.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

18. Demande de subvention au Département (ASRA)

Le département propose son aide financière, 50% maximum du coût HT des travaux, pour la réalisation de travaux de sécurisation de la route départementale à l'intérieur de l'agglomération. La demande doit être déposée avant le 31 mai et les travaux réalisés avant le 30 juin 2023. Monsieur le Maire propose de demander cette aide pour améliorer la visualisation des 4 passages piétons par un éclairage spécifique et leur signalisation au sol sur la RD955 qui traverse le village.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

19. CCPC, modification des statuts

Notre Communauté de Communes vient de prendre 2 nouvelles compétences (Distribution électricité, Gestion des eaux pluviales), il nous faut valider le changement de statut de celle-ci avec les nouvelles compétences.

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité

20. Compte-rendu des travaux des commissions

19-1- Commission fêtes & cérémonies par Mme Guillaud (20/4)

-préparation cérémonies du 2^{ème} semestre

Fête des mères le 28 mai :

14 naissances, réponses après relances, 10 présents sur 14, cadeaux, réception préparée vendredi matin et samedi après-midi vers 16h pour réception à 18h

Fête de la musique le 18 juin :et feu de la St Jean (recherche bénévole pour préparation des événements).

Ebauche affiche par Chloé, présentation danse, nouveau groupe musique (fils Nathalie Maillot), karaoké avec Maxime, frites si on a la friteuse, feu de la St Jean, besoin aide pour préparatifs le matin et bois pour le feu de la St Jean

Bellewaerde avec transport Eeckoute 3 bus

25 juin ducasse inscriptions braderie tous les samedis de juin

Prochaine réunion de la commission le 8 juin

-

19-2 Commission jeunesse par Mme Le moigne (29/4)

- Actions prévues

- 3eme réunion du Conseil des jeunes

Participation à l' inauguration agence postale

Invités à participer au carnaval du dimanche 26 juin : déplacement écolo (mobilité douce)

Formation aux gestes qui sauvent, 200€ pour groupe 6 à 15 personnes, ok pour septembre, un samedi

Concours des maisons fleuries, NB fin mai, inscriptions pour mi-juin. Circulaire sur NB de fin Mai

Lenna voit Nathalie demain jeudi pour ALSH juillet -> mettre une info sur le site de Bachy avec les coordonnées de la directrice et les dates. Fête de centre ? Participation souhaitée des animateurs et des enfants à la retraite aux flambeaux du 14 juillet.

19-3 Commission cadre de vie par Mme Thomas et M Padé (5/4)

- achat des plants ce vendredi 27, à l'Institut de Genech et début des plantations dans la foulée. A vos plantoirs !!!

- le patio de la mairie est en cours d'aménagement : installation d'un hôtel à insectes et volière à perruches

21. Informations diverses

Fin de séance à 22h55